

Rapport de la sous-commission du budget 2018

Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres:	Madame Silvia Locatelli	PS
	Monsieur Sven Erard	Verts
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 en présence de M. Théo Bregnard, de la secrétaire de direction du DICI Mme Estelle Moser et des chefs de services suivants:

- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455 : MM. Pascal Cosandier (directeur de secteur), Fabrice Demarle (directeur de secteur), Alain Fournier (chef de la direction générale et directeur de secteur) et Giacomo Laini (directeur administratif) pour l'Ecole obligatoire
- Centre 500 : M. Cyril Tissot (chef de service) pour les Affaires culturelles
- Centres 501 et 502 : M. Jacques-André Humair (directeur) pour les bibliothèques de la Ville
- Centres 505, 510, 511, 512, 513, 514 et 515 : Mme Sylviane Musy (responsable des Archives communales et conservatrice du Musée d'histoire), M. Régis Huguenin (conservateur-directeur du Musée international d'horlogerie), M. Jean-Daniel Blant (conservateur adjoint institutions zoologiques) et Mme Yasmine Ponnampalam (responsable gardienne d'animaux) pour les institutions muséales
- Centre 560 : M. Fernando Soria (administrateur SBL-SEP) pour les cultes

Remarques générales

De manière générale, il s'agit de relever que l'ensemble des services du DICI ont essayé de calquer leur budget 2018 par rapport au budget 2017. Pour ce dernier, des efforts conséquents pour réduire les charges avaient été réalisés et salués par la sous-commission. Nous restons donc dans une situation difficile avec un budget limité, où chaque économie doit être bien réfléchie.

Le chef de dicastère excuse l'absence de l'administrateur du DICI et directeur ad intérim des institutions zoologiques.

430 – Ecole obligatoire

Le budget 2018 est relativement austère comme ce fut le cas ces trois dernières années. Il y a une diminution – temporaire – de 5 classes (1 classe au cycle 1 – 1 classe au cycle 2 – 3 classes au cycle 3). Mais dès l'année prochaine, selon les prévisions, il y aura 10 classes supplémentaires (avec 4 salles à créer pour la rentrée 2018).

Il est à noter la suppression de la caisse cantonale de remplacement. Dorénavant, les remplacements sont assurés par la Ville de La Chaux-de-Fonds, avec une prise en charge de 45% par le Canton, comme c'est le cas pour l'enseignement en général. Ce nouveau système est plutôt à l'avantage de la Ville. Suite à la demande d'un commissaire, il est affirmé qu'un système d'APG ne serait pas avantageux dû à la masse d'employés (500 enseignants). De plus, le système d'APG est une assurance partagée entre employé et employeur, ce qui ne serait, dans la situation actuelle, probablement pas accepté par le corps enseignant.

Quelques nouveautés. Le Conseil communal a validé un petit budget afin de proposer aux parents un verre à la fin des réunions de classe. Il est dorénavant aussi possible de publier un faire-part lors du décès d'un élève, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant (seuls les faire-part pour un collaborateur étaient pris en charge). Aussi, l'EOCF a lancé la publication

d'une newsletter afin de tenir informés les parents et le corps enseignant des nouveautés et de l'évolution de l'école.

Les investissements à Bonne-Fontaine pour la création de nouvelles salles de classe se poursuivent. D'autres créations de classes devront encore avoir lieu, surtout pour accueillir les élèves en cycle 3 (avec le nouveau système à niveau, le besoin en salles est plus important que le nombre de classes). Si les chiffres se maintiennent, selon les données fournies par le Contrôle des habitants, il s'agira d'une augmentation de 250 élèves pour les années à venir.

Il est indiqué que la proportion de classes spéciales à La Chaux-de-Fonds est de 12.86% (contre 6.7% pour le cercle scolaire de Neuchâtel). Des contacts et réflexions avec le Canton doivent avoir lieu, ce qui est confirmé par le chef du dicastère.

L'idée d'inciter les élèves à visiter tous les musées de la Ville est partagée et souhaitée. Des brochures avec les "objectifs" par cycle ont été imprimées. Des rencontres entre les conservateurs des musées et les enseignants ont lieu pour voir comment cela pourrait se réaliser. Il y a plusieurs contraintes lors des sorties des classes (2 périodes de suite, transfert,...) qui doivent être encore étudiées.

500 – Affaires culturelles

Le chef de service indique en préambule qu'en plus du fonctionnement du service, les affaires culturelles prennent également en charge les frais de fonction du dicastère (loyer, frais de réception, salaire de l'administrateur, fourniture et matériel de bureau, etc.). De plus, le budget concernant la mini-trotteuse (organisée dans le cadre de la Fête de Mai) a également été porté au 500, anciennement financée par La Trotteuse elle-même.

Le chef de dicastère indique que la question des charges supportées par le 500, dont les frais concernant le dicastère et le salaire de l'administrateur, pourraient être reprises à l'avenir afin de les séparer des affaires culturelles, ceci dans le but d'avoir une plus grande transparence et pour

être plus proche de la réalité des charges et dépenses dudit service. Il indique également que l'augmentation des charges du personnel correspond à l'augmentation du taux d'occupation de 10% du chef de service. Un taux qui correspond aujourd'hui mieux à la réalité.

Le chef de service rappelle que le Conseil communal fixait jusqu'ici dans les budgets les subventions octroyées aux différents acteurs culturels. Pour le budget 2018, la proposition des affaires culturelles est que la somme allouée concernant les acteurs bénéficiant de convention ou mandat de prestations soient décidées par le Conseil communal, et que d'autres enveloppes (musique, arts de la scène, festival, etc.) soient ensuite distribuées tout au long de l'année, sans que celles-ci soient fixées dès le budget.

A noter qu'il y a deux nouveaux comptes : prêts et cautionnements, ce qui ne permet pas tout à fait une comparaison avec les budgets ou comptes précédents. Pour Bikini Test, cela représente toujours CHF 35'000.- et le chef de service précise que la convention devra être refaite.

Le chef du dicastère indique qu'il y a très peu de différence entre le budget 2017 et le budget 2018. Il y a une baisse dans la subvention concernant le TPR, ce qui poussera peut-être le TPR à réorienter ou diminuer son offre. Il faudra aussi reprendre la question des charges du TPR concernant les bâtiments de l'Av. Léopold-Robert, qui sont détenus en copropriété par la Ville et le TPR, ce qui force ainsi le TPR à s'endetter lors de travaux d'entretiens d'importance.

Le chef de service souligne le dynamisme des acteurs culturels locaux que la Ville de La Chaux-de-Fonds appuie autant que possible par l'octroi de subvention, la mise à disposition de locaux, l'affichage culturel ou l'aide à la promotion. A noter encore, la création en 2018 d'un prix dans le domaine des musiques actuelles, la création probable d'un FabLab (laboratoire de création ouvert à tous), et trois films qui sortiront en salle réalisés par des réalisateurs chaux-de-fonniers.

Un commissaire indique que d'avoir réduit d'une manière substantielle la subvention du TPR est une option comprise et partagée, d'autant plus qu'on touche à la saison et non au budget « création et formation ». Il semble que le TPR soit plus établi et solide que les petites compagnies et, de ce fait, a une capacité de réaction plus importante. Il est important de pouvoir soutenir l'ensemble des acteurs qui font aussi la richesse de la vie culturelle chaux-de-fonnière. Tout en étant d'accord avec son collègue, un autre commissaire souligne toutefois qu'il espère que les réductions de subventions ne se portent pas toujours sur les mêmes acteurs culturels.

501 – Bibliothèque de la Ville

Le chef de service indique que d'une manière générale le budget établi permettra à la Bibliothèque de la Ville (BV) de fonctionner pour 2018. Les grands axes sont maintenus. Il s'agit : acquisitions, numérisation et animations/activités culturelles.

En mars 2018, la seconde enquête photographique neuchâteloise sera exposée au MBA. Il s'agit d'encourager le travail d'un photographe tout en palliant le manque de photographies contemporaines dans les collections publiques. Le travail photographique réalisé sur la construction contemporaine viendra compléter celui réalisé par le Service de la protection des monuments et des sites du canton de Neuchâtel dans les années 50. Autre projet à mentionner, l'introduction de la RFID qui permettra d'ici la fin de l'année, voire début 2018, l'installation de bornes de prêts automatiques. Cela permettra de dégager du temps au personnel afin de mieux accueillir le public.

Le chef de service insiste sur la dotation en personnel qualifié. Il faut rester attentif au problème de compétences et donc pouvoir remplacer les départs par du personnel à compétences égales. La transition vers le numérique est une opération très délicate qui nécessite des ressources. Le chef de service précise également qu'il n'apparaît pas au budget le soutien apporté par l'Association des Amis de la BV ainsi que la recherche

de fonds auprès de Memoriav pour des projets spécifiques liés à la sauvegarde du patrimoine audiovisuel.

Le chef du dicastère précise que la subvention cantonale devrait se monter à CHF 750'000.- si le budget est validé par le Grand Conseil. Cela correspondra à CHF 50'000.- supplémentaires. Selon le chef de service, une partie de cette somme sera allouée à la digitalisation, l'autre partie sera transposée en économie. La BV continue ses missions d'importance cantonale. Il n'y a toutefois pas assez, par exemple, de reconnaissance suffisante pour les activités patrimoniales de l'institution (Département audiovisuel (DAV) et Fonds spéciaux) à leur juste valeur. Le chef du dicastère insiste sur le double rôle de la BV : conservation du patrimoine et lecture publique.

Un commissaire indique que le canton est en train de revoir complètement sa stratégie de communication et d'en mettre en place une nouvelle. Il faudrait voir comment la Ville de La Chaux-de-Fonds – en partenariat peut-être avec la Ville de Neuchâtel – pourrait profiter de ce nouvel élan cantonal, notamment pour le site web des bibliothèques dont leur présence sur Internet est indispensable au vu de l'évolution de la société.

A la suite d'une question d'un commissaire, le chef de service précise que la BV est toujours locataire – au même tarif – des locaux à la rue de la Paix 152, malgré le changement de propriétaire. Ces locaux de 150 m² sont utilisés pour le stockage des fonds spéciaux.

502 – Bibliothèque des Jeunes

Le chef de service nous indique que la subvention accordée par la Ville (CHF 32'000.-) au fonctionnement de l'Association pour les Bibliothèques des Jeunes est désormais versée non plus à l'association mais directement à la Bibliothèque des Jeunes (BJ) pour assurer la gestion des postes d'acquisition et multimédias qui n'apparaissent pas au budget 502.

Le chef de service précise que la BJ à Président-Wilson fonctionne aussi bien que celle de la Ronde 9 selon les statistiques. Par son emplacement dans le secteur ouest de la Ville, cette bibliothèque doit être maintenue car elle joue un rôle social et culturel important. Dans une vision d'avenir, le chef du dicastère indique qu'il serait par contre intéressant de lier physiquement la BJ de la Ronde à la BV afin de créer un espace intergénérationnel qualitatif.

505 – Archives communales

En préambule, il est rappelé que la cheffe de service partira en retraite en 2018. Puisque cela coïncide avec le départ en retraite du directeur des bibliothèques, il a été décidé que les archives communales passent sous la responsabilité du/de la futur-e directeur-trice de la BV.

Il est souligné que les archives communales ne répondent pas encore à la loi et qu'il reste encore un grand travail pour y arriver. Il est donc important de maintenir la dotation en personnel. Ainsi le budget 2018 est identique à celui de 2017. L'archiviste communale indique qu'un crédit a été validé pour l'installation de compactus (rangement compact) dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville, ce qui permettra d'y déménager les archives qui manquent actuellement de place de stockage.

Le chef du dicastère affirme que les contacts sont maintenus avec l'Etat pour une réflexion sur l'implantation du centre d'archivage cantonal à La Chaux-de-Fonds. L'intention serait alors de regrouper sur un même site les archives tant cantonales que communales.

510 – Services généraux des musées

Selon une décision du Conseil communal, un montant de CHF 10'000.- est porté au compte 31320300 « Conseiller externe – Experts » pour un mandat concernant une réflexion sur la synergie des musées et l'avenir des collaborations entre les musées.

Un commissaire indique que lors des Etats généraux, l'ensemble des groupes et des partis avait demandé d'étudier un possible rapprochement supplémentaire entre les musées. Il salue cette option qui facilitera cette démarche. Il souligne que les synergies sont utiles en terme de rayonnement de la Ville et si on arrive à faire plus avec les mêmes moyens, l'objectif est en grande partie atteint. Plus la Ville rayonne, plus elle attirera du monde.

Le chef du dicastère expose également l'idée d'un site interne pour les musées de la Ville, depuis lequel on accède à une plateforme pour chaque musée, ceci pour une plus grande visibilité.

511 - MHNC

Il est rappelé que la fin du bail des locaux de La Poste est pour juin 2018 avec toutefois une possibilité de prolongation. Certains locaux pourront être libérés à temps, cependant, pour d'autres, le personnel aura besoin de temps supplémentaire puisque l'Ancien-Stand (qui devrait accueillir les collections et d'éventuelles expositions temporaires) ne sera pas prêt à l'été 2018. Le personnel travaille actuellement sur le rapport au Conseil général concernant la réhabilitation de l'Ancien-Stand qui devrait être présenté au début de l'année 2018. Ils s'affairent également à la préparation du déménagement et au traitement et maintien des collections. Le démontage des dioramas a par ailleurs débuté.

Le chef du dicastère précise qu'il y a une obligation de déménager les collections puisqu'il n'est pas possible de rester dans le bâtiment de La Poste, le prix du loyer étant particulièrement élevé. L'Ancien-Stand offre une alternative correcte, même meilleure qu'aujourd'hui.

Peu de changements dans le budget 2018 par rapport aux années précédentes, si ce n'est le loyer dont le budget est supérieur à 2017 en raison de la projection de l'augmentation du loyer dès le 1^{er} juillet 2018 au moment de la prolongation du bail.

512 – MH

L'année 2018 sera une année de transition puisque la conservatrice partira en retraite. Il n'y aura qu'une seule exposition temporaire durant l'année qui s'ouvrira en mai et qui se terminera début 2019. Il y a donc une baisse prévisible des recettes dans le budget 2018 dû à l'absence d'exposition temporaire pendant les premiers mois de l'année. En termes d'attractivité, la seule exposition permanente ne suffit pas.

La conservatrice du musée nous indique que l'édicule en face du Conservatoire sera rafraîchi pour le réaménagement des vitrines. Il sera utilisé par les musées de la Ville, ainsi que le musée paysan et les institutions zoologiques afin de faire la promotion de leurs activités et de leurs expositions.

Il y a une réelle préoccupation quant à la fermeture de la ligne de chemin de fer sur l'axe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds. Beaucoup de visiteurs viennent en train. Cette liaison est très importante en termes d'attractivité, tant pour les musées que pour la Ville elle-même.

Un des commissaires indique que l'idée pourrait être de mettre un système de navette spéciale pour les musées au départ de Neuchâtel, à voir avec TransN et Tourisme neuchâtelois, et reconnaît que cette fermeture temporaire est préoccupante pour l'attractivité globale de la Ville.

513 – MIH

Le conservateur nous informe avec soulagement que le poste de conservateur-adjoint sera remplacé, étant donné que ce dernier arrive à la retraite début 2018. La personne entrera en fonction le 1^{er} février 2018.

Il y a eu quelques travaux de rénovation sur le budget 2017 (toilettes, travaux du parvis d'entrée Sud, sol de l'atelier de restauration). Le compte entretien qui avait été passablement baissé ces dernières années sera augmenté à nouveau pour le budget 2018 afin de s'occuper de l'entretien usuel nécessaire.

Le chef du dicastère nous informe qu'après les travaux importants au MBA et ceux de la réhabilitation de l'Ancien-Stand, il sera temps de se pencher sur la réfection de la toiture du MIH (ceci pour 2019-2020 voire 2020-2021). Mettre le frein sur l'entretien des bâtiments peut s'avérer être un coût supplémentaire au final.

514 – MBA

Suite au départ de la conservatrice du musée, le Conseil communal a recherché activement un remplaçant. Ce dernier prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2018 à un taux égal à l'ancienne conservatrice, soit un 100%.

Afin de terminer la restauration entamée du Musée des Beaux-Arts, des travaux d'entretien (tourelles, verrières de toiture et de façades) auront lieu en 2018, ce qui nécessitera la fermeture probable du musée pendant quelques mois (à priori dans la seconde partie de l'année). Sinon le budget 2018 est sensiblement semblable au budget 2017 et comptes 2016.

Un commissaire se questionne sur le jour de gratuité hebdomadaire, qui est actuellement fixé le dimanche matin (10h à 12h). Ne faudrait-il pas réfléchir à un autre jour ? Le mercredi comme certains musées de la Ville de Neuchâtel ?

Les différents conservateurs présents indiquent tout d'abord que le MIH n'est gratuit le dimanche matin qu'en hiver (le prix d'entrée est d'ailleurs différent 15.- contre 10.- pour les autres musées de la Ville, payant dès 12 ans contre 16 ans pour les autres) et que cela coïncide avec le jour des visites guidées offertes en parallèle pour les adultes et pour les enfants. Cela leur semble donc être un choix judicieux. Ils veulent surtout éviter que les caristes s'organisent pour ne venir que le jour gratuit. De plus, fixée cette gratuité lors d'une matinée touche plus les personnes locales. Toutefois une réflexion pourrait avoir lieu dans ce sens, aussi avec la mise en place d'une carte « famille » annuelle. Pour information, le Musée des Beaux-Arts du Locle est gratuit le premier dimanche du mois uniquement.

515 – Zoo BPC

Beaucoup de travaux sont en cours, dont la mise aux normes du vivarium ainsi que de ses locaux techniques se trouvant à l'Ancien-Stand. En terme de charge de personnel, une augmentation est signalée en raison de la rémunération du personnel de piquet le samedi et dimanche au tarif « week-end », comme pour les autres services de la Ville (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent). Le taux de travail de la gardienne responsable a également légèrement augmenté dû à l'augmentation des tâches. Cette dernière travaille d'ailleurs sur le rapport de l'enclos des loutres cendrées qui devrait être présenté au Conseil général au début de l'année 2018.

Les locaux du personnel du Zoo BPC n'étant pas aux normes, les collaborateurs attendent beaucoup de la réaffectation de l'Ancien-Stand qui comprendra également l'aménagement d'un espace pour le personnel. En effet, aujourd'hui le personnel bénéficie d'un chalet avec un espace qui sert à la fois de vestiaires aux hommes, de salle de pause, de salle de réunion et de bureau à la gardienne responsable, ce qui est problématique.

Le chef du dicastère précise que le rapport sur les loutres devrait être présenté en même temps que le rapport sur l'Ancien-Stand/MHNC. La piste de faire payer une partie du Zoo est évoquée. Une réflexion est en cours. Après des investissements et une nouvelle prestation offerte, le projet « payant » est défendable. Il s'agirait d'un billet commun avec les expositions dans l'Ancien-Stand.

Un commissaire demande s'il y aura un tarif préférentiel pour les habitants de La Chaux-de-Fonds. Le chef du dicastère pense que l'idée serait de proposer un carnet de famille ou carte individuelle avec accès à tous les musées, au Zoo, à l'Ancien-Stand, voire également aux installations sportives de la Ville (saisonnière ou annuelle).

560 – Cultes

Rien de particulier n'est à signaler par l'administrateur SBL-SEP en charge des cultes. Le budget 2018 correspond à ce qui avait été prévu pour 2017,

étant donné que le concordat régissant les subventions octroyées à la paroisse protestante et à l'église catholique n'a pas été revu. Le chef de service nous rappelle toutefois qu'une adaptation pourrait intervenir ces prochaines années, car l'Etat envisage de reconnaître d'autres communautés religieuses. Cela pourrait avoir une conséquence sur le montant des subventions futures.

Le montant du compte 36360800 correspond à celui résultant de la renonciation des intérêts d'un prêt à la paroisse de Notre de Dame de la Paix.

L'administrateur SBL-SEP en charge des cultes indique également qu'il y a parfois un écart avec les comptes en fonction du type d'entretiens apportés.

Le rapporteur de la sous-commission
Cédric Haldimann